

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 21 mars 2013, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 9 du mercredi 6 mars 2013 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Procès-verbaux des séances du 13 décembre 2012 et du 24 janvier 2013.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Quels impacts ont les motions et postulats acceptés sur les finances de la Municipalité de Porrentruy ? » (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Le bout du tunnel » (Passage).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Pour une route de Coeuve mieux équipée et plus sûre » (Passage).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Quelles seront les répercussions de la situation de la Caisse de pensions sur les finances municipales ? » (PDC-JDC).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Partir, c'est nourrir un peu... » (Passage).
10. Traitement de la motion intitulée « De l'art de couper les arbres en coupant les rumeurs » (Passage).
11. Traitement de la motion intitulée « Pour un nouveau passage » (Passage).
12. Approuver la modification du règlement concernant les honoraires et les indemnités des autorités communales.
13. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2013.
14. Voter un crédit-cadre de CHF 900'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy.
15. Divers.

M. Victor Egger, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Martial Courtet - remplacé par M. Frédéric Sollberger.

M. Claude Gury - remplacé par M. Olivier Frund.

Est excusée pour le PS :

Mme Mathilde Crevoisier Crelier - remplacée par M. Robert Frund.

Est excusé pour le PCSI :

M. Dominique Hubleur - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Denis Bessire, Alain Bohlinger, Angelo Casarano, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Victor Giordano, Manuel Godinat, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Thomas Schaller, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Julien Loichat, Eric Pineau, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kubler, chancelier, François Biedermann, caissier municipal.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Chantal Braichet et M. Hugues Leuenberger.

Ordre du jour

M. Nicolas Theurillat indique qu'il a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance de ce soir avec étonnement.

En effet, trois motions ont été déposées lors de la séance du Conseil de ville du 13 décembre 2012 et, selon le règlement, elles auraient dû figurer à l'ordre du jour de la séance actuelle car il n'est précisé nulle part que la séance d'investiture ne doit pas être comptée. Il ne demandera toutefois pas de modification de l'ordre du jour et l'acceptera tel que proposé. En revanche, il veillera, à l'avenir, à l'application du règlement dans le futur et demandera une modification si les faits devaient se reproduire.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président annonce que Mme Mathilde Crevoisier Crelier est l'heureuse maman de deux petits garçons, Flavien et Léandre, qui sont nés la semaine passée. Au nom du Conseil de ville, il leur souhaite la bienvenue et tous ses vœux.

2. Procès-verbaux des séances du 13 décembre 2012 et du 24 janvier 2013.

La parole n'est pas demandée.

Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

3. Informations du Conseil municipal.

M. Gabriel Voirol indique que des perturbations du trafic auront lieu en ville de Porrentruy suite à des travaux, qui se dérouleront jusqu'à mi-octobre.

Mme Anne Roy mentionne que le projet de révision du plan d'aménagement local et du projet du plan directeur localisé « quartier de la Gare » seront présentés sous forme d'exposition publique à l'Hôtel-Dieu, du samedi 23 mars au dimanche 21 avril 2013.

4. Questions orales.

M. Nicolas Theurillat indique qu'il a appris, par le journal du 28 février dernier, l'éventuelle fermeture des ultimes blocs opératoires de l'hôpital de Porrentruy. Il ajoute que les autorités cantonales voulaient faire de l'hôpital de Porrentruy le centre de médecine orthopédique et, aujourd'hui, même les opérations liées à l'orthopédie seront faites à Delémont. Il pose donc les questions suivantes :

1. Le Conseil municipal a-t-il été informé de cette volonté et a-t-il pu s'exprimer sur le sujet ?
2. Quelle est sa position sur le sujet en sachant que les conditions de sécurité sanitaire sont en danger depuis longtemps ?
3. Compte-t-il rester dans le mutisme qui est le sien ou alors envisage-t-il d'essayer de défendre le peu qu'il reste de l'hôpital ?
4. Le SIDP pense-t-il enfin se saisir du dossier ? Pour la réflexion, Il soulève le cas de Coucouron, cette commune française dont les autorités ont interdit aux citoyens de tomber malade la nuit, faute d'installations pour les soigner à proximité. A quand le tour de Porrentruy ?

M. Gabriel Voirol répond que le Conseil est également préoccupé par ce problème et qu'il a été surpris d'apprendre ces informations par la presse. Le Conseil municipal, avec l'ensemble des communes d'Ajoie, rencontra lundi la direction afin de manifester sa désapprobation quant à la procédure. M. Voirol ajoute que l'hôpital est un établissement cantonal de droit public et a une mission à respecter vis-à-vis de l'ensemble de la population. Sur la forme, l'exécutif communal ne peut pas admettre d'avoir des informations de sa part par la presse.

M. Nicolas Theurillat se déclare satisfait.

M. Stéphane Theurillat mentionne que les abords de l'école primaire de l'Oiselier sont régulièrement victimes de parkings sauvages et rappelle que les enfants qui fréquentent cette école sont âgés de 5 à 12 ans. A cela, s'ajoute la problématique de leur petite taille due à leur âge, c'est pourquoi il est nécessaire de conserver une bonne visibilité afin de les voir débouler. Il pose donc les questions suivantes :

Est-ce que le Conseil communal est au courant de cette problématique ? Quelles mesures ou études seront lancées afin de garantir un maximum de sécurité pour ces enfants ? A titre personnel, il imagine très bien que cela pourrait se faire dans un 1^{er} temps par une sensibilisation collective avant de passer à un mode de répression.

M. Pierre-Olivier Cattin répond que la Commission d'école a décidé de faire une action cette semaine et dans les semaines à venir pour sensibiliser les enfants au fait qu'ils doivent attendre le bus du côté de l'école. Un médiateur de CarPostal viendra rencontrer les classes pour expliquer aux enfants la manière de se comporter. Il ajoute qu'il y a encore un travail à faire pour installer un véritable abris-bus à cet endroit-là.

En ce qui concerne l'arrêt des parents, il a été fait état lors de la problématique de la mobilité autour de l'école de demander aux parents qui viennent chercher leurs enfants avec leur véhicule de le faire par la rue du Banné, via le parking sous l'Oiselier. Il pense que la question posée va relancer auprès de l'autorité de police le renforcement des moyens de contrôle.

M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait.

M. Didier Nicoulin mentionne qu'il a appris, par le Matin de ce jour et à sa grande surprise, que le Président de la Confédération Ueli Maurer viendrait ce samedi à Porrentruy pour participer à la fête des officiers jurassiens. A l'instar de Mme Calmy-Rey qui avait été reçue, en 2011, par le Conseil municipal in corpore, il demande si les autorités politiques de la ville ont prévu d'organiser une petite réception pour accueillir le Président de la Confédération ?

M. Gabriel Voirol répond que la Commune a, en effet, été informée de la venue du Président de la Confédération à l'occasion des cent ans de la Société jurassienne des officiers, le samedi 23 mars. Il ajoute que le Conseil municipal était invité à participer à l'apéritif pour donner le message de bienvenue de la Municipalité. Malheureusement, il n'a pas été possible de rencontrer M. Ueli Maurer car la délégation municipale n'était pas suffisante. Il a dû contacter le responsable politique de M. Ueli Maurer pour lui annoncer que le Conseil municipal ne pouvait pas accueillir le Président de la Confédération dans ces conditions-là. Comme M. Maurer est très attentif à sa visite dans le Jura et qu'il est à l'écoute de ce qui s'y passe car il y a des échéances relativement importantes cet automne, il a proposé que le Canton puisse profiter de cette opportunité pour le rencontrer et, à cette occasion, le Canton va donner la possibilité à la Municipalité d'y être représentée et d'accueillir M. Ueli Maurer.

M. Didier Nicoulin se déclare satisfait.

M. Sébastien Piquerez indique qu'il s'est déjà retrouvé deux ou trois fois face à des trottoirs infranchissables pour des personnes, comme lui, à mobilité réduite. Il demande donc si quelque chose est prévu pour adapter ces

trottoirs aux personnes à mobilité réduite ?

M. Eric Pineau répond que ce problème avait déjà été soulevé par le Conseil de ville il y a quelques années. Il s'engage à cibler les points particuliers des trottoirs qui posent problèmes à des personnes à mobilité réduite. Dans tous les travaux qui se font depuis les interrogations faites au Conseil de ville, dans les réflexions du projet « Cœur de ville » et dans le plan de mobilité, le Conseil municipal tient compte des nouveaux aménagements d'abaissement pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. M. Pineau espère que ces problèmes d'accessibilité seront réglés dans un proche avenir.

M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait.

M. Pierre Parietti relève que la révision du plan d'aménagement local aura coûté 270'000 francs et que les 85 % de ce montant sont dépensés à ce jour. Il ajoute que, 14 ans après son lancement, on est encore et toujours dans l'expectative et malheureusement le compteur financier et le compteur légal tournent puisqu'il y a un certain nombre de dispositions légales qui se font jour. La toute dernière et probablement la plus importante, c'est l'approbation de la loi révisée sur l'aménagement du territoire qui aura des incidences dommageables pour la région mais qui pourrait bien avoir également des conclusions délicates pour la ville de Porrentruy. Il constate que la Municipalité n'a pas encore de position et de décision sur l'activité de la Commission PAL qui avait été nommée en son temps pour accompagner la Commission d'urbanisme. Tenant compte de cette situation, il demande si la légitimité de cette commission ne devrait pas être confirmée jusqu'au terme final de l'approbation de ce dossier par le peuple ?

Mme Anne Roy indique que la Commission PAL et l'ancienne équipe du Conseil municipal ont fait un important travail ces deux dernières années en collaboration avec la Commission de l'urbanisme. Elle ajoute que lorsque la consultation à la population sera terminée, la Commission PAL sera rapidement mise en activité pour prendre connaissance des dernières modifications du plan d'aménagement local. Elle mentionne aussi qu'il faut mettre en place un échéancier le plus court possible car le but est de pouvoir faire approuver ce dossier par la population cette année encore.

M. Pierre Parietti se déclare satisfait.

Mme Rosalie Beuret constate que le marquage des lignes de circulation ont quasiment disparu au carrefour de Belle-Croix qui est l'un des plus compliqué en matière de circulation, ce qui laisse perplexes les visiteurs et conducteurs de la cité. Elle pose donc les questions suivantes :

- Le Conseil municipal est-il informé cet état de fait ?
- Est-il, ou sera-t-il, après cette intervention, envisagé des travaux de marquage prochainement ?

Par ailleurs, sans être une experte en la matière, elle demande encore pourquoi, alors que des ronds-points fleurissent un peu partout, ce carrefour persiste sous cette forme.

M. Julien Loichat confirme qu'il manque effectivement une partie du marquage au carrefour de Belle-Croix sur la route cantonale et rappelle que cette intersection est partagée par moitié entre une route cantonale et une route communale. Il ajoute que cet état de fait survient à la suite de petits travaux qui se sont terminés à l'automne, ce qui a rendu difficile les travaux de marquage. Dès que des températures plus clémentes le permettront, ces travaux de marquages seront effectués. Il indique que des panneaux sont installés à cet endroit, dont un « cédez le passage », en venant de la route de Bressaucourt, qui est surdimensionné par rapport aux autres panneaux de la ville, permettant, normalement, aux automobilistes de ne pas se tromper. Concernant le rond-point, il rappelle que le Canton et la Commune avaient élaboré, il y a quelques années, un projet de double ronds-points. Ce projet a été mis dans un tiroir étant donné que ce n'est ni une priorité du Canton, ni une priorité de la Commune puisque des accidents n'ont pas été dénombrés et, comme le budget le mentionne, les priorités financières sont à mettre sur d'autres projets que sur celui de la création d'un rond-point dans ce secteur. Si par hasard, il y avait une recrudescence d'accidents ces prochaines semaines ou ces prochains mois dans ce secteur, il faudrait envisager de mettre en place d'autres mesures.

Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite.

Mme Anne-Marie Volpato rappelle que la prochaine foire se déroulera le 30 mars prochain. A cette occasion, elle demande si le Conseil municipal apportera-t-il toujours son soutien financier pour l'élaboration de ces prochaines foires, en soutenant M. Cussigh qui est à la base de l'élaboration de ces foires ?

M. Thomas Schaffter signale que le Conseil municipal a pris connaissance du bilan financier, économique et social de la relance des foires qui s'est déroulée en 2012. Il ajoute que dans sa séance du 20 mars 2013, le Conseil municipal a confirmé son soutien à ce concept pour 2013, qui passe par l'UCA en partenariat étroit avec M. Cussigh pour garantir le bon fonctionnement des foires. Il a bon espoir que la quarantaine de forains qui étaient présents lors des dernières éditions soient à nouveau à Porrentruy pour dynamiser la foire et le marché de Porrentruy mais aussi tous les commerçants de la ville.

Mme Anne-Marie Volpato se déclare satisfaite.

M. Manuel Godinat indique que l'équipement informatique de l'administration municipale ne semble plus répondre aux besoins et que de nombreux services éprouvent de la difficulté à travailler rapidement et efficacement avec le matériel dont ils disposent. Il semblerait par ailleurs que certains préfèrent même laisser en fonction leur ordinateur toute la nuit, pour éviter la lenteur matinale de leur machine, qui peut prendre jusqu'à 30 minutes avant d'être opérationnelle. Il demande donc au Conseil municipal s'il a connaissance de cette problématique et, le cas échéant, si des mesures seront prises rapidement pour y remédier ?

M. Thomas Schaffter rétorque que cette situation n'est, en effet, pas acceptable au niveau de l'équipement informatique de la Municipalité de Porrentruy. Il ajoute, dans le cadre de la réorganisation communale, que certaines responsabilités et certains besoins ont été redéfinis. Pour cette raison le service de l'informatique a été rattaché au Service des ressources et prestations à la population. Cette responsabilité a été confiée à M. François Biedermann qui est justement en train d'établir un état des lieux de la situation et qui fera un certain nombre de propositions concrètes qui pourraient se traduire par un crédit-cadre compte tenu de l'importance des investissements qui permettraient de se mettre à niveau.

M. Manuel Godinat se déclare satisfait.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Quels impacts ont les motions et postulats acceptés sur les finances de la Municipalité de Porrentruy ? » (PLR).

Pour le PLR, M. Manuel Godinat se déclare satisfait.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Le bout du tunnel » (Passage).

Mme Francine Chapatte se déclare satisfaite et espère qu'il y aura un suivi de la situation.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Pour une route de Coeuve mieux équipée et plus sûre » (Passage).

Mme Francine Chapatte se déclare satisfaite et ose espérer que des contacts seront pris pour que cet axe routier ne soit pas abandonné.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Quelles seront les répercussions de la situation de la Caisse de pensions sur les finances municipales ? » (PDC-JDC).

M. Nicolas Theurillat se déclare satisfait de la réponse mais malheureusement pas de la situation.

9. Réponse à la question écrite intitulée « Partir, c'est nourrir un peu... » (Passage).

Mme Francine Chapatte se déclare non satisfaite car la réponse est un peu cavalière.

10. Traitement de la motion intitulée « De l'art de couper les arbres en coupant les rumeurs » (Passage).

Mme Francine Chapatte mentionne que la principale revendication du groupe Passage était que plus de transparence préside aux décisions de se séparer d'un ou plusieurs vénérables ancêtres feuillus. Elle ajoute que la raison principale du passage de vie à trépas d'un ou plusieurs arbres était le surgissement opportun d'une maladie incurable et potentiellement dangereuse pour quiconque se tiendrait trop près des malades. Elle ajoute que l'arbre est organique, esthétique, un bienfait pour la santé de l'homme. De plus, avec le réchauffement climatique, on s'est aperçu qu'il est absurde de minéraliser à outrance. Elle signale que Paris, la ville-lumière si proche de Porrentruy, a un plan pour ré-arboriser la ville. Elle rappelle que les arbres sains à la gare ont été coupés pour être remplacés par de chétifs arbrisseaux qui longtemps encore ne prodigueront pas la même ombre bienfaisante que leurs prédécesseurs.

Selon elle, en matière de coupes, le Canton semble encore plus zélé que la Commune, puisqu'au château, sous prétexte que le bâtiment devait retrouver son aspect du XVIII^e siècle, des arbres qui protégeaient les touristes en mal d'ombre l'été ont été supprimés ! Quant au Lycée, on y a admis l'installation d'une carrière de cailloux devant une façade historique. Elle a appris qu'à Genève ou Lausanne, par exemple, les « arbres remarquables », aussi bien privés que publics, étaient recensés. Elle demande si Porrentruy pourrait, elle aussi, tenir un cadastre des arbres privés et publics. Elle a appris également que des experts au jardin botanique ou à l'Office de l'environnement étaient capables de discerner si un arbre est malade ou pas. Elle demande donc d'annoncer dûment l'abattage d'arbre ou d'une lignée par voie de presse ou dans la vitrine de la Commune. Elle ajoute qu'un arbre est un témoin du passé et un legs pour les générations futures, qu'il est bien plus une source de réjouissances que de nuisances et qu'il mérite tout le respect et la reconnaissance des autorités.

Mme Anne Roy confirme que le Conseil municipal n'est pas favorable à l'acceptation de cette motion. Selon l'article

52, alinéa 1, du règlement sur les constructions, elle rappelle que le Conseil municipal est compétent pour autoriser les coupes d'arbres. Elle ajoute que, dans les faits, une analyse de l'état sanitaire de l'arbre est faite par un spécialiste, en l'occurrence la Société Arbro Service de la Chaux-de-Fonds qui possède le matériel adéquat. En cas de maladie, on examine sa dangerosité sous l'aspect de la sécurité pour les citoyens. Ensuite, un rapport est transmis au Conseil municipal pour accorder l'autorisation de couper l'arbre et procéder à son remplacement. Elle indique encore que, durant les 7 dernières années, moins de deux arbres par années ont été coupés.

En ce qui concerne les arbres de l'Esplanade des tilleuls, elle confirme qu'ils sont sous protection du Gouvernement et que la Commune de Porrentruy ne peut pas faire ce qu'elle veut avec ces tilleuls. Elle indique que le cadastre des arbres doit encore être finalisé par la Commune. Elle termine en disant que tout cela se passe selon un processus bien établi qui est conforme à l'esprit général de la motion si ce n'est l'obligation d'annoncer à la population tout abattage d'arbre par différents moyens. Le Conseil municipal est donc d'avis qu'il n'est pas nécessaire de cadrer davantage la pratique actuelle et demande au Conseil de ville de refuser cette motion.

M. Frédéric Sollberger indique que le groupe PDC-JDC suivra l'avis du Conseil municipal pour toutes les raisons qui ont été évoquées précédemment et particulièrement parce que l'abattage des arbres doit rester de la compétence et surtout de la responsabilité du Conseil municipal. Il pense que le Conseil municipal est compétent pour juger des motifs importants (maladie, chutes dangereuses de branches, etc.) et s'il ne l'est pas, il s'avère qu'une entreprise indépendante est mandatée pour le diagnostic de l'état du malade. Le groupe PDC-JDC ne pense pas qu'il soit utile de mettre en œuvre toute la procédure demandée par la motionnaire, notamment par un affichage public. Le groupe PDC-JDC refusera donc la motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion « De l'art de couper les arbres en coupant les rumeurs » par 28 voix contre 8.

11. Traitement de la motion intitulée « Pour un nouveau passage » (Passage).

Mme Francine Chapatte ne défend pas la motion.

M. Pierre-Olivier Cattin confirme que le Conseil municipal propose le rejet de la motion pour les raisons suivantes :

- Selon la direction du Collège Saint-Charles, la halle de gymnastique de l'établissement n'est absolument pas sous-exploitée et la direction n'est pas demandeuse pour louer cette halle.
- L'idée d'une passerelle ne représente pas un besoin pour la Municipalité ni pour la Communauté de l'école secondaire et n'est pas une demande du Collège Saint-Charles, qui préfère l'accès des élèves par le faubourg de France et la rue Xavier-Stockmar et qui ne juge pas utile d'ouvrir une voie d'accès au collège par le jardin et l'arrière des bâtiments.
- Le prix d'une telle passerelle coûte près de 100'000 francs.

Il ajoute que l'objet de cette motion n'est pas utile et n'est pas nécessaire selon les utilisateurs potentiels.

Mme Corinne Zwahlen indique que le groupe PDC-JDC refusera cette motion, d'une part, car la salle concernée est déjà sur-occupée et, d'autre part, car les responsables de Saint-Charles ne sont pas vraiment demandeurs.

M. Jean-Luc Plumey indique qu'il ressort des discussions du groupe PCSI que le développement de cette idée qui, à priori, peut paraître intéressante ne devrait se développer qu'au travers d'un postulat; il s'agit bien d'une étude qui est demandée. Sur la base des renseignements obtenus, il semble que la disponibilité de la halle Saint-Charles durant les heures de classe ne soit pas aussi grande que les dépositaires de la motion veulent bien le laisser croire. Aussi, sans nouveaux arguments apportés au dossier, le groupe PCSI ne soutiendra pas cette motion ou sa transformation en postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion « Pour un nouveau passage » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

12. Approuver la modification du règlement concernant les honoraires et les indemnités des autorités communales.

ENTREE EN MATIERE

M. Thomas Schaffter indique que depuis le 1^{er} janvier 2013, le Conseil municipal est passé de 9 à 7 membres, ce qui a conduit l'exécutif communal à revoir ce règlement. Il ajoute que la charge de travail et les différents objets à traiter se sont reportés de 9 à 7 élus et que le Conseil municipal a gardé l'enveloppe des Conseillers municipaux pour la redistribuer aux 6 Conseillers municipaux élus pour cette nouvelle législature. Il a cependant renoncé à d'autres prétentions qu'évoquait le règlement, à savoir les jetons de présence au sein des Commissions municipales et les vacations qui représentaient entre 5 et 6'000 francs chaque année pour l'exécutif.

Il mentionne également que l'exécutif communal a profité de cette occasion pour adapter les jetons de présence des Commissions municipales et du Conseil de ville, comme indiqué dans le rapport. Il rappelle également que les jetons de présence pour les secrétaires du Conseil municipal et du Conseil de ville ont été supprimés étant donné que ces activités ont été intégrées dans les nouveaux statuts du personnel communal et dans les nouveaux cahiers des charges.

M. Stéphane Theurillat rappelle que, lors de l'adoption des modifications du ROAC, le groupe PDC-JDC, qui s'était montré favorable, avait néanmoins enjoint le Conseil municipal à tenir compte de l'aspect financier lors de ses futures propositions. Dans la proposition de ce soir, il constate une augmentation, même si elle est faible, des charges. Il relève que le Conseil municipal rappelait dans la presse régionale de ce mercredi que, pour arriver à cette tendance à améliorer le budget, il avait été nécessaire de mettre en place certains éléments tels que le plan de mesures d'économies ou encore la diminution des charges du personnel dues à la réorganisation administrative mais aussi à la suppression de certains acquis financiers des employés communaux. Dès lors, dans un souci de cohérence avec les mesures d'économie qui ont touché particulièrement l'administration municipale et son personnel, le groupe PDC-JDC a décidé de présenter une contre-proposition à la proposition du Conseil municipal visant à diminuer les charges de la Municipalité. Cette diminution des charges s'obtenant grâce aux modifications suivantes :

Le maintien à 1'200 francs de la rémunération du ou de la président-e de la Commission d'école et non 1'500 francs comme proposé et le maintien des jetons de présence aux valeurs valables en 2012, car aucun paramètre ne justifie d'augmenter ces montants, l'argument d'intégrer la charge liée aux séances de préparation ne semble pas très pertinent vu que cette façon de procéder n'a rien de nouveau.

Le groupe PDC-JDC profitera aussi du traitement de ce règlement pour préciser comment se définit l'indemnité de l'adjoint lorsque celui-ci doit effectuer un remplacement de plus de 5 semaines. En imaginant que le maire soit toujours absent au moment de définir ce montant, et qu'il y est 3 voix contre 3 lors de la prise de décision au sein du Conseil municipal; cela serait alors la voix du vice-président du Conseil municipal qui ferait pencher la balance alors que c'est lui qui est directement concerné !

Pour le reste, le groupe PDC-JDC suivra la proposition du Conseil municipal de modification du règlement notamment concernant les indemnités de l'exécutif mais, en tous les cas, le groupe PDC-JDC soutiendra les points mentionnés dans cette contre-proposition dans sa large majorité et espère que le Conseil de ville en fera de même.

M. Pierre Parietti indique que le groupe PLR est satisfait de constater que l'enveloppe budgétaire et la dépense prévisible globale n'a quasiment pas changé et que les autorités élues trouvent par ce biais une certaine compensation pour leur engagement dans la prise de responsabilités opérationnelles et qu'ils devront trouver les aménagements professionnels pour y faire face. Il ajoute que la renonciation aux vacances de l'exécutif lors de représentations est à saluer, tout comme la confirmation de suppression des jetons de présence du Conseil municipal lors de leur engagement au sein des commissions municipales nombreuses auxquelles ils sont appelés à intervenir, la plupart du temps en tant que président ! S'agissant du législatif, respectivement de la participation aux séances de commissions, il relève que le système de milice fonctionne à satisfaction et que les élus du peuple ont droit à une certaine reconnaissance pécuniaire aussi minime soit-elle et que jamais un élu au législatif ne pourra être rétribué à Porrentruy à sa juste valeur eu égard aux heures passées à l'étude des dossiers et à la défense de ceux-ci. Fort de ces réflexions, le groupe PLR approuvera l'entrée en matière et la proposition telle que formulée.

Mme Rosalie Beuret constate que les Conseillers communaux ont vu leur charge de travail augmenter avec la nouvelle organisation et que ce nouveau montant permettra de correspondre davantage à leur engagement. Quant aux jetons de présence, elle salue l'adaptation des montants qui va dans le sens d'une meilleure reconnaissance de l'engagement des élus tout en continuant à se baser largement sur un mandat de milice.

En ce qui concerne la proposition faite par le groupe PDC-JDC, elle relève que les efforts consentis par les employés communaux ont toujours été reconnus par cette assemblée. Elle rappelle qu'un débat a déjà eu lieu, il y a 8 ans, dans cette assemblée concernant l'augmentation des jetons de présence et que 25 francs de jeton par séance n'est pas exagéré compte tenu des différentes séances faites dans les établissements de la ville où les étudiants membres du Conseil de ville, notamment, consomment des boissons.

Elle trouve donc cette augmentation justifiée, relevant également qu'il est toujours plus difficile d'intéresser la population à la chose publique étant donné que les problématiques à traiter sont toujours plus complexes. Pour comparaison, elle indique que la ville de Delémont accorde 50 francs par séance à ses élus du législatif. Le groupe socialiste-vert acceptera donc l'entrée en matière.

M. Denis Bessire constate que le passage du Conseil municipal de 9 à 7 membres entraînera un surcroît de travail pour chaque Conseiller municipal ainsi qu'une légère augmentation de leurs traitements. Il relève que la somme allouée aux 9 conseillers municipaux de 2012 est pratiquement la même que celle qui sera attribuée aux 7 conseillers municipaux en 2013. Il ajoute que les jetons de présence et vacations ont également été légèrement augmentés, mais ils restent plutôt symboliques, et que les personnes qui s'investissent au Conseil

de ville et dans des commissions communales le font par intérêt et pour rendre service à la communauté mais, en aucun cas, pour s'enrichir. Le groupe PCSI accepte l'entrée en matière.

Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

Article 1

M. Stéphane Theurillat propose de maintenir à 1'200 francs l'indemnité pour le président de la Commission d'école, sachant que c'est la seule commission qui est rémunérée à cette hauteur.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la proposition de M. Stéphane Theurillat par 23 voix contre 14.

M. Stéphane Theurillat pense qu'il serait judicieux de préciser comment se calcule l'indemnité du vice-maire lorsque le maire est absent plus de 5 semaines et fait la proposition suivante :

Les honoraires de l'adjoint-e correspondent à un remplacement de 5 semaines maximum, au-delà l'indemnité est calculée au prorata des honoraires versés au maire pour une année par rapport à la durée totale du remplacement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition de M. Theurillat par 31 voix contre 0.

Article 2

M. Stéphane Theurillat propose, pour le Conseil de ville et pour les commissions municipales, de maintenir les montants qui étaient valables en 2012. Il précise que la proposition du groupe PDC-JDC n'est pas en regard de la valeur des montants mais bien par rapport à une certaine ligne de conduite car il ne peut pas être demandé aux employés communaux d'aller dans un certain sens et au Conseil de ville d'aller dans un autre sens. Il insiste sur le fait qu'il faut être cohérent. Le groupe PDC-JDC maintient donc sa proposition.

En tant qu'étudiant, M. Josquin Chapatte, relève qu'il ne gagne pas énormément d'argent et ce ne sont pas 25 francs par séance qui vont mettre du beurre sur les épinards. Il ajoute que pour venir à la séance de ce soir, il a dû rentrer de Lausanne où il étudie. Le coût du billet de train étant de 50 francs, il ajoute qu'il ne pourra rembourser que la moitié avec un jeton de présence à 25 francs. Il estime également que des jetons de présence aussi bas n'incitent pas les personnes qui ont peu d'argent à s'investir dans le monde politique. Il relève aussi que le but d'une politique de milices c'est d'avoir des personnes qui viennent de différents domaines.

Il trouve donc que cette revalorisation des jetons de présence est bienvenue pour inciter des gens qui ont des salaires relativement faibles à s'investir, même si ça reste de l'ordre du symbolique.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la proposition de M. Stéphane Theurillat par 22 voix contre 14.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la modification du règlement concernant les honoraires et les indemnités des autorités communales par 26 voix contre 0.

13. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2013.

ENTREE EN MATIERE

M. Thomas Schaffter indique que les efforts consentis ces dernières années, au travers du plan de mesures d'économies, commencent à déployer leurs effets et que l'excédent de charges est 3,8 fois moins important que pour le budget 2012. Il ajoute que le total des charges est donc en légère diminution par rapport au budget 2012, alors que les revenus augmentent sensiblement de 3,2%. L'amélioration des recettes fiscales s'observe sur l'ensemble des postes, ce qui reflète un climat économique plus favorable dans la détermination de l'impôt par rapport aux années précédentes. Si cette évolution est positive, le Conseil municipal est conscient que la réduction des recettes fiscales de 500'000 francs au sujet des couples mariés sera effective au 1^{er} janvier 2014. Il convient donc d'anticiper cette mesure par la poursuite de différents chantiers que sont l'analyse constante des prestations municipales et la recherche de synergies entre les services communaux, la refonte en cours du

règlement sur les taxes et émoluments, les Etats généraux attendus entre les communes et l'Etat visant à redéfinir les cartes entre ces deux acteurs institutionnels sur le plan des charges liées, des charges de commune-centre et de la péréquation financière. La nouvelle hausse de 4% des charges liées observée dans ce budget 2013 engage l'exécutif communal à ouvrir ce dialogue indispensable, soit la constante analyse des emprunts qui, à ce jour, bénéficient d'un taux moyen inférieur à 3% et que la Commune continuera, dans la mesure du possible, de réduire, et la mise en place du plan d'aménagement local qui offrira des perspectives d'implantation intéressantes, permettant d'espérer des contribuables supplémentaires, personnes morales et physiques.

Concernant les charges, il ajoute que le souci constant du Conseil municipal de les maîtriser transparaît dans ce budget 2013, puisqu'elles affichent une baisse globale de 0,8%. Les charges de personnel et les charges liées aux acquisitions de biens, services et marchandises sont à nouveau en baisse, ce qui confirme l'application du plan d'économies. Les charges d'intérêt diminuent de 17,8% à 1,3 million, ce qui confirme l'amélioration de la situation d'endettement, grâce notamment aux conditions favorables du marché de l'emprunt.

Concernant les crédits-cadres, qui seront soumis au Conseil de ville, et comme précisé dans le rapport introductif, une distinction est désormais réalisée entre les dépenses de fonctionnement, qui reviennent chaque année et qui doivent être financées par le cash-flow, et les dépenses d'investissement qui ont un impact direct sur le patrimoine de la Municipalité. Le Conseil municipal souhaite désormais instituer cette pratique en l'appliquant aux bâtiments, au mobilier urbain, à l'éclairage public et à l'informatique. Cette nouvelle gestion financière ne conduit pas forcément à des économies sur le long terme mais elle permet cependant de lisser les dépenses sur un plus long terme, de réduire par voie de conséquences les charges de fonctionnement annuelles et les montants toujours plus importants des pertes reportées.

Concernant la planification financière, il indique qu'il ne s'agit en aucun cas de montants définitifs, dans la mesure où beaucoup d'incertitudes planent encore sur ces projets, sur les subventions qu'ils généreront et sur la capacité financière de la Municipalité à les réaliser. Sur la base des chiffres connus, le flux de liquidités permet d'entrevoir actuellement un investissement de l'ordre de 7,5 millions par an. Si cette capacité d'investissement devait se stabiliser à ce niveau-là, voire diminuer, il est bien clair que le Conseil municipal priorisera les projets à retenir dans les années à venir. Il n'est nullement dans l'intention du Conseil municipal de porter la dette à des sommes effrayantes, mais plutôt de tenir compte constamment des capacités déterminées chaque année par les flux de liquidités. En conclusion et au regard de toutes ces tendances observées, le Conseil municipal recommande au législatif communal d'accepter, à l'instar de la Commission des finances, le budget 2013, les taxes et la quotité tels que présentés.

M. Victor Giordano rappelle que le PCSI avait soutenu du bout des lèvres les deux premiers budgets de la législature, ceux de 2010 et 2011, mais qu'il allait refuser le budget 2012 lorsque, à la dernière minute, un plan d'économies quinquennal, devant aboutir jusqu'en 2016 à l'équilibre des comptes, a été présenté. Le PCSI a donc également soutenu ce budget 2012. Il ajoute que le budget de 2013, ayant été élaboré par les mêmes personnes qui ont établi le budget 2012, le PCSI l'approuvera également. Il constate que la réduction de l'excédent de charges est même plus importante que celle que prévoit le plan quinquennal, puisque le déficit aurait dû être de 900'000 francs alors que le présent découvert est réduit à 580'000 francs.

Il remarque que les dépenses de l'administration sont diminuées de 163'000 francs, alors que celle de l'instruction augmentent de 80'000 francs et celle de l'aide sociale de 90'000 francs. Il enregistre aussi une baisse des dépenses liées à l'économie de 181'000 francs, provenant du fait que cette année il n'y aura pas de dépense pour le Tour de France. Il relève aussi, avec plaisir, une augmentation des produits financiers pour 543'000 francs, provenant de la diminution des intérêts de la dette en raison de la conclusion de nouveaux emprunts avec des taux d'intérêts réduits et que les impositions rapportent 934'000 francs de plus. Par contre, il pense que le produit de l'impôt sur la fortune est insuffisant et que le rendement des personnes physiques pourrait être évalué un peu plus haut.

Concernant l'augmentation de 20 % de l'impôt des frontaliers, il l'explique en partie par le fait que cet impôt subit un décalage d'une année, ce qui peut évidemment biaiser la comparaison. Mais, ce qui est plus grave dans ce domaine, l'impôt des frontaliers rapportant grosso modo 20 millions de francs au Canton du Jura et Porrentruy possédant 20 % de frontaliers, la ville devrait toucher 4 millions de francs alors que le budget prévoit 1,7 million de francs. Pour lui, il y a quelque chose qui ne joue pas mais, malheureusement, il n'a encore pas entendu un député ajolot s'exprimer sur cette question au Parlement et il pense que le député, siégeant également au Conseil de ville, pourrait saisir la question. Il rappelle que l'impôt des frontaliers rapporte un certain montant, de ce montant 20 % sont alloués au fonds de péréquation financière et les 80 % restants sont répartis de deux manières, la moitié selon le nombre d'habitants dans chaque commune dans laquelle un frontalier travaille et l'autre moitié selon la masse salariale des frontaliers en question. Avec ce système, Delémont encaisse à peu près le double de Porrentruy pour l'impôt par habitant alors qu'au point de vue des salaires des frontaliers, Porrentruy devrait toucher beaucoup plus parce qu'elle en emploie plus et qu'ils sont encore mieux payés qu'à Delémont. Avec cette répartition, l'Ajoie perd chaque année 1 million de francs qui va aux communes du district de Delémont au détriment des communes du district de Porrentruy.

M. Nicolas Theurillat indique que le groupe PDC-JDC tient à relever l'excellent travail accompli par l'ancien conseiller en charge des finances. Les mesures qu'il a instaurées et la mise en place de sa planification financière permettent aujourd'hui d'obtenir des premiers effets positifs, à savoir une baisse de la perte, ce qui laisse également entrevoir un avenir plus clair pour les finances bruntrutaines puisque les améliorations devraient continuer si la gestion des finances demeure réaliste et réfléchie.

Concernant l'avenir toujours, il espère que le Conseil municipal réfléchit d'ores et déjà à la manière de supporter les influences négatives qu'engendreront les décisions cantonales concernant la Caisse de pensions et l'imposition des couples mariés; ces dernières risquent en effet d'avoir des effets néfastes sur les finances communales.

Il ajoute que le groupe PDC-JDC a constaté que les montants concernant les investissements ont été retirés pour laisser place aux seuls montants liés au fonctionnement; toutefois, il ne faudra pas négliger ou sous-estimer les charges liées aux investissements. La rigueur du Conseil municipal sera obligatoire concernant ces derniers puisque la santé financière de Porrentruy en dépend. Il ajoute que le groupe PDC-JDC est satisfait de voir que la quotité d'impôts n'a pas été augmentée et constate avec satisfaction la mise en oeuvre des mesures adoptées par le Conseil de ville en 2011. Le groupe PDC-JDC considère que les adaptations apportées en matière d'eau sont plus à même de répondre aux réalités. Ainsi, le groupe PDC-JDC accepte l'entrée en matière et le budget proposé.

M. Gilles Coullery indique que le groupe socialiste et vert a pris acte avec une satisfaction mesurée de la baisse du déficit annoncé à un peu plus de 580'000 francs. Il se réjouit que la plus grande partie de cette amélioration est due à des recettes supplémentaires et espère que cette situation se prolongera encore quelques années avec le développement annoncé et, par endroit, déjà visible. Cette belle perspective conforte le groupe socialiste dans ses convictions, à savoir qu'une politique du tout à l'économie, ne permettant pas de maintenir une qualité de vie convenable, n'aurait pas permis une telle progression.

Le groupe socialiste et vert aura également une attention particulière au développement des sources de revenus de la Municipalité car la perte de recettes induite par l'allègement de l'imposition des couples mariés représentera environ 500'000 francs, soit près de 1,3% des revenus dès l'année prochaine. Il relève aussi que si le nombre de contributeurs et ou le montant des contributions qu'apportent ceux-ci n'augmentent pas et si les charges liées ne se réduisent pas, Porrentruy devra se poser de sérieuses questions sur sa quotité de 2,05. Le groupe socialiste et vert acceptera l'entrée en matière et soutiendra le budget 2013, les taxes et la quotité proposés.

M. Joël Etique constate que le budget proposé ce soir est, comme le nomme le journal, rose pâle avec un déficit prévisionnel de 580'000 francs et, même si il y a une nette amélioration par rapport aux résultats effectifs de 2011, la Municipalité est loin de pouvoir dire que les comptes seront bientôt équilibrés. Il constate que des efforts ont été réalisés au cours des années passées mais que ceux-ci ne suffisent pas puisque le budget est toujours largement dans le rouge et que tout doit être mis en oeuvre afin que les dépenses stagnent, voire se réduisent, et que les recettes augmentent, ce qui passe par un suivi continu des dépenses et la mise en place de conditions qui permettent à Porrentruy d'accueillir de nouveaux contribuables.

Il relève deux éléments importants contenus dans le budget présenté, à savoir : La décision du Parlement cantonal de décembre 2012 de reporter l'entrée en vigueur de l'allègement des couples permettant encore à l'exercice 2013 d'enregistrer 500'000 francs d'impôts, qui selon toute vraisemblance ne seront plus là en 2014, et la mise en place de nouveaux principes comptables dès l'année 2013 qui permettent d'améliorer le résultat d'environ 500'000 francs également. Il souligne que sans ces deux éléments là le résultat prévisionnel de la Commune atteindrait donc 1,5 million de francs, soit rouge vif. Sur cette modification de principes comptables, il relève :

- que le groupe PLR aurait souhaité qu'un débat de fond sur ces principes soit discuté préalablement à son introduction dans les principes budgétaires;
- que la mise en place de ces principes pourrait engendrer des difficultés pour la Commission des finances et le Conseil de ville de prendre position sur des « investissements » qui devront être acceptés globalement;
- que le groupe PLR souhaite qu'une information circonstanciée soit mise à disposition pour le moins au Conseil de ville sur l'utilisation et l'amortissement de ces investissements, amortissements qui devront être en ligne avec la durée de vie effective de ces futurs investissements;
- qu'un premier crédit-cadre de 900'000 francs est proposé ce soir en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy dont 300'000 francs auraient dû être mis à charge du compte d'exploitation de l'exercice 2013; ce principe va permettre à la Municipalité d'améliorer le résultat affiché pendant les premières années de mise en place mais comme ceux-ci devront faire l'objet d'amortissements; à moyen terme, le déficit constaté ces dernières années ne sera plus amélioré.

Il relève aussi que ces nouveaux principes ne vont pas modifier le degré d'endettement d'aujourd'hui ou de demain de Porrentruy, endettement qui pourrait certainement prendre l'ascenseur ces prochaines années. Il ajoute que le groupe PLR n'est pas totalement satisfait de ce changement de principe comptable dont son application fera l'objet d'une surveillance accrue de sa part. Malgré cela, le groupe PLR acceptera le budget.

Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

Budget chapitre par chapitre

Rapport introductif

Concernant les crédits-cadres, M. Didier Nicoulin demande si le montant de l'investissement est déterminé ou pas et s'il y a un montant minimum pour déterminer s'il s'agit d'un investissement ou une charge ? Il ajoute que le rapport relève deux paramètres principaux, la durée de l'investissement et le montant de l'investissement.

M. Thomas Schaffter répond que ce n'est pas forcément le montant qui est ultra déterminant mais c'est de savoir si ça traite plutôt d'une question patrimoniale, dont l'amortissement pourrait s'étaler sur plusieurs années, que d'une dépense de fonctionnement usuelle. Il aurait tendance à dire que l'élément qui est le plus déterminant est plutôt la durée de vie sur laquelle on investit ce montant. Il ajoute également que les montants ne sont effectivement pas fixés et qu'ils ne sont pas obligatoirement élevés. Il relève que dans le crédit-cadre pour les bâtiments, dans le détail, il y a des montants de moindre importance, de l'ordre de 30 à 40'000 francs.

130.319.01 Cotisations et contributions

M. Victor Giordano indique que dans la dépense de 30'000 francs prévue à cette rubrique est incluse une contribution demandée par la Fondation de la réunification, à savoir 2 francs par habitant, ce qui fait environ 13'500 francs. Il ajoute qu'une minorité du PCSI considère que l'engagement de fonds publics, ceux de la Commune, dans la campagne précédant une votation populaire sur un objet politique important, enfreint le principe cardinal de la stricte neutralité des autorités lors d'une consultation populaire. Il rappelle que le fait que Berne avait engagé des fonds publics lors des votes plébiscitaires des années 70 pour influencer la campagne avait suscité un tollé très important dans le futur Canton du Jura et dans toute la Suisse et les autonomistes jurassiens avaient défendu farouchement le principe qu'il n'était pas question que des fonds publics influencent une consultation populaire. Il considère que le fait de proposer une contribution qui est évidemment l'utilisation de fonds publics pour influencer une campagne électorale est une grave entorse au principe démocratique essentiel et propose que le montant de 13'500 francs demandé en tant que contribution à la Fondation de la réunification ne soit pas versé. Il précise qu'il s'agit d'une question de principe et de technique financière et qu'il ne s'agit pas du tout d'une mesure qui devrait être prise comme une opposition à la réunification.

M. Thomas Schaffter répond que le Conseil municipal s'est prononcé sur une interpellation de la Fondation de la réunification et a souscrit à sa demande de soutien, qui n'était pas forcément en lien direct avec la votation de cet automne, car cette fondation travaille depuis des années pour un rapprochement de différentes activités et services. Pour le Conseil municipal, c'est aussi une façon de saluer le travail de cette fondation qui tend à intensifier les relations entre le Jura nord et le Jura sud.

A la demande de M. Pierre Parietti souhaitant que l'exécutif communal précise les membres de la Fondation, M. Victor Giordano signale que la Fondation pour la réunification a été constituée en 1989 par une décision parlementaire et, en 1991, le Parlement a alloué 300'000 francs à la Fondation de la réunification qui a utilisé cet argent notamment pour la distribution du Jura libre dans les ménages du Jura sud.

Pour répondre à M. Thomas Schaffter, M. Victor Giordano indique que depuis 1992, la Fondation pour la réunification n'a demandé à aucune commune de la soutenir. Maintenant que se profile un vote cet automne, elle sollicite les communes. Donc, le rapprochement qu'il a fait, tout le monde peut le faire car il y a 20 ans que rien n'a été fait et maintenant on fait quelque chose. Il pense qu'il s'agit d'engager des fonds publics dans un vote populaire, ce qui n'est pas très judicieux.

A la demande de Mme Aline Nicoulin souhaitant savoir si ces deux francs par habitant ont déjà été versés, M. Thomas Schaffter répond que ce n'est pas le cas puisqu'ils figurent au budget 2013.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition de M. Victor Giordano à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

205 Eclairage public

M. Josquin Chapatte est étonné qu'autant d'argent soit dépensé pour éclairer les rues. Selon lui, les lampadaires sont allumés trop tard le matin et trop tôt le soir, dans des moments où il fait encore grand jour. Pour lui, c'est, d'une part, une aberration écologique et, d'autre part, une aberration financière car il s'agit d'une somme de 200'000 francs. Il constate, en allumant un petit moins ces lampadaires, que passablement d'argent pourrait être économisé. Il aimerait aussi savoir s'il serait possible d'avoir accès à la convention signée avec les FMB afin de pouvoir s'informer et prendre les meilleures dispositions pour l'avenir de Porrentruy dans ce dossier. De plus, il

demande s'il serait possible de soumettre ce dossier à la déléguée à l'énergie et lui demander de faire des propositions pour baisser les frais d'éclairage public de la ville.

M. Gabriel Voirol répond que l'éclairage de Porrentruy ne dépend pas que de Porrentruy car il s'agit de zones et que les décisions qui sont prises au niveau des réglages ne sont pas influençables commune par commune mais pour l'ensemble d'une région. Il rappelle qu'une demi-heure a déjà été gagnée suite à une précédente intervention dans ce domaine. Il relève que la déléguée à l'énergie travaille déjà sur ce dossier et sur la problématique des candélabres avec le type d'éclairage qui sera fourni et sur la façon de moduler l'éclairage public. Il ajoute aussi, que, lors d'une prochaine rencontre avec les FMB, les aspects financiers seront abordés car c'est un montant relativement important. Pour lui, il faut étudier les possibilités d'économie financière directe en consommant si possible moins, en cas de même consommation, il faut que le prix soit raisonnable. Il termine en indiquant que la convention avec les FMB sera remise à la Commission de l'environnement car, c'est par ce biais-là, que les choses peuvent se régler le plus simplement.

M. Hugues Leuenberger demande si la Municipalité a pensé à négocier le prix du Kwh avec les Forces Motrices Bernoises ou avec un autre fournisseur, étant donné le montant de 550'800 francs d'électricité figurant dans les rubriques du budget ?

M. Gabriel Voirol indique que la Commune consomme environ 2,9 à 3 gigawatts, dont un tiers concerne l'éclairage public, un tiers est consommé par deux installations, la patinoire et la station du Betteraz, le dernier tiers concerne le reste de la consommation de la Municipalité. Suite à une discussion en 2012 avec les FMB, il ajoute que les prix 2012 sont plus favorables dans les comptes que ceux indiqués dans le budget 2012 puisque, par rapport aux chiffres 2011, il y a une économie d'à peu près 4 % sur l'électricité fournie pour la patinoire et d'un peu plus de 1 % pour la station du Betteraz. Il ajoute que des discussions auront lieu dans le courant de l'année avec plusieurs prestataires car il y a la possibilité pour les bâtiments gros consommateurs de discuter avec plusieurs fournisseurs. Il espère qu'il pourra y avoir une répercussion déjà sur les comptes 2013.

225.311 Machines, véhicules

A propos de l'achat du petit tracteur, Mme Francine Chapatte demande s'il ne serait pas possible de faire paître des moutons, ce qui se fait à l'UNIL depuis 10 ans, ou de laisser une partie du parc en prairie, ce qui se fait et qui est favorable aux petits animaux.

M. Eric Pineau répond que faire paître des moutons dans les parcs publics, ce n'est pas tellement souhaitable et que de laisser une partie parc en prairie, c'est un peu compliqué. Il ajoute également que les employés se déplacent en tracteur d'une place à une autre. M. Gabriel Voirol mentionne que, pour le personnel de voirie, ce tracteur est un outil de travail indispensable, même si pour certains espaces la complémentarité serait souhaitable.

242.313.04 Achat de cartes journalières

A la demande Mme Francine Chapatte souhaitant savoir si ces cartes sont beaucoup utilisées, vu l'augmentation de cette rubrique, M. Eric Pineau répond par l'affirmative.

870.318.02 Honoraires et prestations de service

M. Frédéric Sollberger souhaitant une explication concernant les Stanby-killers pour les citoyens, M. Gabriel Voirol répond que, dans le programme de la politique énergétique, il y a le volet du soutien aux énergies solaires, c'est le volet du cadastre solaire avec les subventions, et l'aspect essentiel et prioritaire de la diminution de la consommation. Par rapport à cet objet-là, la Commune souhaite mener une action qui n'est pas encore définie mais qui pourrait être de la thermographie ou d'autres modèles qui stimulent en fait l'assainissement de bâtiments. L'idée est de mettre un montant dont l'affectation précise fera l'objet d'une discussion au niveau de la Commission de l'environnement afin de mettre en place un système d'exemplarité.

10.400.314 Entretien des installations

M. Julien Parietti constate que selon le PGEE, il est prévu de curer toutes les canalisations de Porrentruy sur une période de 5 ans et de les visionner sur une période de 10 ans, il en va de leur bonne capacité hydraulique, leur propreté et leur bon état physique. A cet effet, il est étonné que 2'000 francs seulement soient inscrits au budget.

M. Gabriel Voirol indique que ce montant correspond à ce qui a été fait les années précédentes et qu'une amélioration est à faire dans le cadre du PGEE. Une réflexion est engagée concernant la reprise totale des canalisations par une instance régionale afin de pouvoir mettre un accent plus important sur cet assainissement. Si le Conseil de ville le souhaite, il pense que ce montant peut être augmenté.

Etant du métier, M. Julien Parietti a fait une estimation des coûts. Le réseau des eaux usées de Porrentruy comptant environ 50 km de canalisations, le 5^e correspond à 10 km par année. A 3 francs le mètre, ça donne 30'000 francs par année. Etant donné que la rubrique 10'400 doit être à l'équilibre, il propose de diminuer de 30'000 francs la rubrique 10'400.380 et d'augmenter à 32'000 francs le compte 10'400.314.

M. Gabriel Voirol peut y souscrire mais relève juste un problème en termes de personnel et de suivi car ce n'est pas évident. Il ajoute que, dans le cadre de cette réorganisation, il faudra aussi accepter des charges supplémentaires en termes de suivi de dossiers dans le domaine en particulier des eaux usées.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition de M. Julien Parietti par 23 voix contre 1.

Annexe 2

M. Nicolas Theurillat indiquant qu'il manque les rubriques 10100 et 10400, car le budget mentionne du personnel à ces rubriques, M. Gabriel Voirol relève qu'une bonne partie des tâches relatives à ces rubriques est effectuée par M. Michel Rotunno, dont le taux d'emploi se trouve à 100 % sous la rubrique 200. Pour une meilleure lisibilité, il ajoute qu'il sera tenu compte de cette remarque dans les prochains budgets.

Annexe 7

A l'interrogation de M. Yann Voillat relevant, à la rubrique 511.301.03 de cette annexe, qu'on parle de traitement des auxiliaires, M. Thomas Schaffter répond qu'il s'agit d'une erreur, la correction n'a pas été faite car il s'agit d'emplois en CDD.

Page B8

511.301.02 Traitements d'exploitation EP

511.301.03 Emploi EP en CDD

A la demande de M. Yann Voillat souhaitant savoir pourquoi les emplois en CDD sont passés en CDI, M. Thomas Schaffter répond qu'il s'agit de deux postes liés à la conciergerie qui étaient auxiliaires depuis des années et qui étaient intégrés au personnel municipal. Ils ont été mis en CDI conformément au nouveau statut. Il s'agit juste d'une adaptation au nouveau statut.

Discussion sur la quotité d'impôt et les taxes

La parole n'est pas demandée.

Vote sur la quotité d'impôt et les taxes

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la quotité d'impôt et les taxes à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

Vote final

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le Budget communal 2013. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Voter un crédit-cadre de CHF 900'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy.

ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau met en exergue certains points qui lui paraissent des plus importants.

Il indique que ce crédit-cadre est dicté par la nouvelle politique de gestion du budget de fonctionnement et rappelle que les dépenses de fonctionnement correspondent à des opérations d'entretien courant qui reviennent chaque année et que celles d'investissement correspondent à des entretiens plus importants dont la durée de vie est estimée à environ 10 ans et qui parfois augmentent même la valeur du patrimoine bâti. Pour arriver au montant qui est soumis ce soir, le service de l'intendance s'est basé sur les valeurs des 4 dernières années qui ressortent des différentes rubriques budgétaires. En moyenne, c'était un montant de 200'000 à 300'000 francs qui était considéré comme du fonctionnement auquel il faut encore ajouter les crédits spéciaux du Conseil municipal, s'élevant à environ 50'000 francs pour l'année 2012. Il ajoute que la gestion plus rationnelle de patrimoine bâti sera sans aucun doute un avantage, voire un atout pour la synergie et la planification des interventions. Des appels d'offres groupés sur des travaux particuliers devraient permettre à la Municipalité de faire des économies. Il signale que les amortissements seront calculés sur 10 ans contrairement aux pertes reportées dont la durée est imposée à 30 ans par l'Etat.

Il relève aussi que ce crédit-cadre ne sera pas utilisé pour le dossier du réaménagement de la Beuchire ou d'autres réalisations comme la récente rénovation de la façade de l'Hôtel de ville. Pour des projets importants, ayant une portée plus sensible en termes d'image pour la ville de Porrentruy, le Conseil de ville sera concerté. Il termine en mentionnant que la Commission des finances s'est prononcée favorablement à l'unanimité des membres présents sur ce projet, quant à la Commission de l'intendance elle l'a également préavisé favorablement par 6 voix et 3 abstentions. Il recommande au Conseil de ville d'en faire de même, pour le bien du patrimoine bâti de la Commune et pour intensifier encore son entretien.

M. Julien Parietti signale que le groupe PDC-JDC préconise, sur les arguments du Conseil municipal, d'accepter ce crédit-cadre.

M. Robert Frund indique que le groupe socialiste-les verts est favorable au principe des crédits-cadres qui octroient un plus grand pouvoir d'action aux conseillers municipaux, simplifiant ainsi la gestion du ménage communal. Concernant le point proposé ce soir, il signale que son groupe l'accepte, puisque la conservation et la valorisation du patrimoine sont des tâches essentielles qui s'inscrivent clairement dans l'avenir.

Il relève que l'annexe 2 du rapport est particulièrement laconique, étant donné l'importance de cette tâche et de la somme allouée. Son groupe a pris note qu'un nouveau chef de secteur sera prochainement engagé, avec pour mission de réaliser l'inventaire technique, ainsi qu'un tableau pluriannuel chiffré des travaux. Il demande dans quels délais cette planification sera soumise au Conseil de ville et quelle logique présidera à l'utilisation de ce crédit et à la planification des travaux ? Selon lui, ce crédit doit être guidé par une vision et une logique qui lui donnent un sens.

Il souhaite également connaître les critères qui détermineront une intervention sur un bâtiment, s'agit-il simplement de réaliser des adaptations à des normes légales, de rénover ou de réparer des éléments défectueux ou existe-t-il une vision élargie de la gestion et de l'utilisation du patrimoine, prenant en compte le développement durable ou la fonctionnalité des bâtiments, qu'il s'agisse de leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou de la polyvalence potentielle de leur usage ? Le groupe socialiste-les verts soutient donc la demande de crédit-cadre mais restera très attentif au suivi de l'utilisation dudit crédit.

M. Angelo Casarano indique que le groupe PCSI se prononcera en faveur de ce crédit-cadre car le message du Conseil municipal en résume les raisons. L'élément primordial est la bonne gestion des investissements communaux et cette démarche s'inscrit dans un souci de transparence accrue. Il ajoute que le recours aux crédits-cadres est judicieux avec le niveau des besoins actuels et la remise en état ou l'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy.

M. Pierre Parietti signale que le groupe PLR est satisfait de constater que le Conseil municipal se préoccupe de l'état de santé du patrimoine immobilier de la Commune et que des efforts financiers sont consentis pour préserver ce patrimoine. Il est toutefois préoccupé quant à la nouvelle méthode de financement conduisant à extourner des dépenses occasionnées par des positions budgétaires d'entretien pour charger les exercices ultérieurs, d'ores et déjà, sur une durée de 13 ans.

Le groupe PLR relève avec une certaine irritation le manque d'anticipation dans la démarche proposant un crédit-cadre à valoir sur des dépenses engagées dès cet exercice, sans avoir débattu au préalable d'une méthode pouvant remettre en cause un budget soumis à analyse et approbation du Conseil de ville. En cas de refus de ce crédit-cadre et pour ne pas bloquer toutes les dépenses prévues à ce titre pour 2013, il mentionne que l'entrée des dépenses y relatives pourraient être reportée à 2014 pour ne pas péjorer ce budget 2013. Il rappelle également qu'un investissement correspond à l'augmentation de la valeur intrinsèque d'un bien quel qu'il soit et qui doit être confirmée par une révision, par exemple de la valeur officielle ou locative, voire fiscale ou comptable. Les dépenses listées (assainissement, rénovation, travaux de peinture, changement de lino, etc.) pour 2013, pour 346'000 francs, ne laissent guère planer de doute et M. Parietti se demande où est l'investissement dans ces travaux car il n'y a aucune construction ou extension, tout au plus des rafraîchissements du patrimoine et des mises à niveau ou en conformité de certaines installations techniques désuètes. Le groupe PLR attend donc du Conseil municipal une réflexion plus élaborée dans la perspective d'autres crédits-cadres qui pourraient être proposés à l'avenir. Il n'acceptera pas de se trouver sans autre mis devant le fait accompli et, à l'avenir, ne tolérera pas qu'un futur budget annuel soit traité préalablement à l'examen critique de tout crédit-cadre appelé à être engagé sur la même période budgétaire. Le groupe PLR ne souhaite pas voir son patrimoine négligé mais demande de la transparence par une réelle distinction correcte et conforme entre entretien et investissement. Cette distinction doit être faite par une appréciation professionnelle et non pas seulement sur un argumentaire comptable quelque peu réducteur. Fort de son analyse et des remarques faites, le groupe PLR ne s'opposera pas à l'entrée en matière.

Au niveau des délais et des critères, M. Eric Pineau répond que la personne qui a été engagée au Service UEI entrera en fonction le 2 avril. Il pense qu'un inventaire pourra être fait dans les 5 ou 6 premiers mois depuis son entrée en fonction.

Au niveau du financement, il rappelle que le recours aux crédits-cadres n'aboutira pas forcément à une économie. Par contre, au niveau de l'anticipation, il n'est pas tout à fait d'accord avec le groupe PLR. Il peut comprendre que le Conseil de ville de cette législature, où il y a de nouveaux élus, n'a pas été mis au courant mais ce principe avait déjà été discuté à deux reprises lors de la dernière législature à la Commission des finances qui a validé ce principe lors de la présentation du budget. Même s'il n'y a pas de constructions dans ce crédit-cadre, M. Pineau relève que la valeur ajoutée est simplement sur la durée de vie de ces rénovations. Il ajoute que le Conseil municipal va essayer d'être le plus transparent possible en termes d'entretien.

Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Pierre Parietti relève que dans le rapport on parle de 36 immeubles et dans la liste annexée on trouve 43 bâtiments. Il ajoute que dans la table qui figure en page 2 concernant le budget annuel de fonctionnement « ventilation des dépenses par rubrique et par nature », il est difficile de savoir s'il s'agit des totaux des dépenses effectives ou des chiffres des rubriques budgétaires.

Il est également quelque peu surpris des pourcentages affectés à l'investissement. Par exemple, sur la position 521.314 « Immeuble Auguste-Cuenin », qui a une cinquantaine d'années et qui a toujours eu la même affectation, il est indiqué que 90 % des dépenses faites sur cet immeuble sont de l'investissement pur. M. Parietti a un petit peu de la peine à admettre cette manière de faire.

Concernant la réflexion qui a été faite s'agissant de la préparation d'un crédit-cadre, il relève qu'aujourd'hui, le Conseil de ville ne dispose ni de l'inventaire, ni d'un programme d'entretien pluriannuel et toujours pas de responsable. Il a l'impression qu'on met effectivement la charrue avant les bœufs. Pour lui, tout cela n'est pas tellement de bon augure pour une gestion objective et transparente de ces projets de dépenses qu'il considère encore et toujours non pas comme de l'investissement mais comme de l'entretien passé à un fonds d'investissement, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

M. Eric Pineau ne s'explique pas la différence entre le nombre de bâtiments cité à l'annexe 1 et le rapport et va analyser cette différence.

En ce qui concerne la gestion du budget et du crédit-cadre, il admet que ce crédit a peut-être été amené devant le Conseil de ville un peu rapidement mais il rappelle que ces montants figuraient déjà dans les budgets 2009 à 2012. Il ajoute que le Conseil de ville n'a jamais remis en question ces travaux qui sont prévus dans le cadre des investissements et non plus de fonctionnement.

Selon lui, on peut se battre sur cette définition de patrimoine ou autre, mais pour lui c'est une question de point de vue. Il mentionne encore qu'un crédit-cadre comme celui de ce soir donne une meilleure visibilité et une meilleure organisation et gestion des bâtiments. Il rappelle que la nouvelle recrue qui arrivera le 2 avril s'y attellera rapidement.

Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit-cadre de CHF 900'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy. Il n'y a pas d'avis contraire.

15. Divers

M. le Président donne lecture des 3 textes déposés ce soir.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.30 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

V. Egger